

PRÉSENTÉ PAR L'

**OR** OBSERVATOIRE  
DE LA RETRAITE



## Le REÉR : un portrait du régime et de ses cotisants



À chaque début d'année, aux mois de janvier et février, les institutions financières multiplient les démarches pour que les particuliers investissent dans les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR). Jadis réservés à une catégorie spécifique de la population ne disposant pas de régimes complémentaires, soit les travailleurs autonomes, les REÉR constituent aujourd'hui un produit populaire. Ils ont pris une importance croissante dans les portefeuilles des ménages et alimentent un segment non négligeable des activités du secteur financier au Québec. Mais que sait-on de ces produits financiers et de ceux et celles qui y cotisent ? À quelles couches sociales ces produits bénéficient-ils le plus ? C'est à ces questions que le présent Bulletin cherche à répondre.

Bonne lecture.

## Actualités

■ L'entreprise Aluminerie de Bécancour inc. (ABI) a décrété, le 11 janvier dernier, un lock-out faisant suite au rejet de l'offre patronale par les salariés de l'entreprise. Cette offre, qualifiée de finale par l'employeur, comprenait notamment l'introduction d'un nouveau régime de retraite pour les nouveaux salariés, présentant des conditions moins avantageuses que le régime en vigueur actuellement. Le refus d'accepter cette disparité de traitement a été l'une des principales raisons évoquées par le collectif de travail pour rejeter le projet d'entente. En tout, 1030 employés d'ABI ont été visés par ce lock-out.

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/odieux-lockout-chez-abi---quels-sont-les-vrais-enjeux-de-ce-lockout-669010463.html>

■ Dans la Gazette officielle du 10 janvier dernier, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il allait verser une subvention de 2,3 millions de dollars à Retraite Québec afin de combler un déficit dans le fonds finançant la surveillance des Régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER). Tout indique que ce fonds de surveillance, financé à même les cotisations aux RVER, ne disposait pas des ressources requises pour assumer ses fonctions. La faible attractivité des RVER auprès des entreprises et des employés est l'une des causes expliquant le fait que le rythme d'implantation de ces régimes ne soit pas à la hauteur des attentes du gouvernement du Québec.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamic-search/telecharge.php?type=13&file=1802-F.PDF>

## SOMMAIRE

Actualités .....	1
Le savant et la politique .....	2
Veille internationale .....	7
Ressources documentaires .....	8



■ Le 15 février dernier, les retraités de Sears Canada ont demandé à la Cour supérieure de l'Ontario de nommer un fiduciaire chargé d'examiner la politique de versement de dividendes de Sears entre 2005 et 2013. Selon un document du conseiller juridique des retraités de la compagnie, près de 3 milliards de dollars ont été versés en dividendes durant cette période, au moment même où le chiffre d'affaires et les bénéfices de Sears étaient en baisse. Le fonds ESL Investment, détenu par Eddie Lampert, a été le principal bénéficiaire de ces transferts de liquidité, qui ont vraisemblablement fragilisé la situation financière de Sears et accru le déficit du régime de retraite des employés. Selon les chiffres disponibles, ce régime présentait, lors de la liquidation de l'entreprise, un déficit de 270 millions de dollars, ce qui se traduirait par une baisse de 19 % des rentes pour les 16 000 ex-employés.

<http://www.cbc.ca/news/business/sears-canada-retirees-pension-plan-1.4528447>

■ La Caisse de dépôt et placement du Québec a rendu publics ses résultats financiers annuels le 21 février dernier. La Caisse a annoncé avoir réalisé un rendement de 9,3 % en 2017, haussant la valeur de l'actif net à 298,5 milliards de dollars. Le président-directeur général de l'institution, Michael Sabia, a reconnu que le secteur des énergies fossiles représentait un risque financier de plus en plus important et que la Caisse allait désinvestir progressivement ce secteur.

<http://ici.radio-canada.ca/tele/rdi-economie/site/segments/reportage/60312/rdi-economie-entrevue-avec-michael-sabia-choix>

## Le savant et la politique

**Le REÉR et ses cotisants :  
de quoi et de qui parle-t-on ?**

**Riel Michaud-Beaudry  
Observatoire de la retraite**

Chaque année, au mois de février, les conseillers financiers s'affairent à solliciter les cotisations de leurs clients dans des Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR). Cette « saison des REÉR » est un moment fort des campagnes publicitaires annuelles mises de l'avant par des organisations financières visant à promouvoir les produits financiers. L'un des atouts de ces produits est que les cotisants peuvent bénéficier de déductions fiscales en y cotisant, en plus de faire croître un actif financier à l'abri de l'impôt jusqu'au moment de la retraite.

Cela dit, au-delà des aspects promotionnels, que sait-on sur ces régimes et leurs cotisants ? Connaît-on suffisamment la portée réelle et l'efficacité de ces produits vis-à-vis de la retraite ? La présente chronique est la première d'une série de deux visant à faire un survol des connaissances disponibles sur ces régimes, sur leur bassin de cotisants, ainsi que sur leur place au sein du système de retraite au Québec.

## Un bref historique du régime

L'histoire des REÉR commence en 1957 alors qu'une modification à la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu a permis aux travailleurs autonomes, notamment les médecins<sup>1</sup>, de faire des dépôts afin de bénéficier des avantages fiscaux consentis aux cotisants de régimes d'employeurs et de disposer d'un revenu de retraite. L'objectif était alors de développer une formule d'épargne individuelle pour une catégorie spécifique de travailleurs, celle ne disposant pas régime complémentaire. Mais l'évolution du contexte institutionnel au Québec et au Canada mène à un élargissement significatif du programme, qui est étendu à l'ensemble de la population en 1970. Une série de mesures sont progressivement mises de l'avant afin de rendre ce produit d'épargne plus attrayant. Ainsi, en 1992, il est permis d'utiliser le REÉR afin d'acquérir une propriété grâce au Régime d'accession à la propriété (RPA) et, en 1999, le Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REÉP) est créé, autorisant les retraits pour des raisons de formation ou d'éducation<sup>2</sup>. Contrairement aux régimes d'employeurs,

<sup>1</sup> <https://mdm.ca/fr/au-sujet-de-md/qui-nous-sommes/notre-histoire>

<sup>2</sup> <http://www.conseiller.ca/nouvelles/le-reer-a-60-ans-61337>

les sommes investies dans les REÉR ne sont pas nécessairement immobilisées en vue de la retraite. Elles peuvent être retirées en tout temps, mais celles-ci s'ajoutent au revenu imposable du particulier.

## Des régimes populaires

En 1968, soit la première année où des données sur le nombre de cotisants au régime sont disponibles, seul un déclarant sur 50 (172 000 personnes) a indiqué cotiser à un REÉR<sup>3</sup>. En 2015, près de six millions de personnes au Canada cotisaient soit à un REÉR individuel ou collectif, soit à un Régime de pension agréé collectif (RPAC), pour un total d'environ 39 milliards de dollars. En comparaison, environ 1,5 million de Québécois cotisaient la même année pour un montant total d'environ 9,4 milliards de dollars<sup>4</sup>. Les REÉR collectifs, ces REÉR individuels regroupés au sein d'un collectif d'employés, comprenaient environ 515 000 participants actifs en 2010<sup>5</sup>.

Les statistiques fiscales du Québec nous apprennent, quant

à elles, que les Québécois ont demandé quelque 7,8 milliards de dollars de déductions fiscales en 2014 pour des cotisations à un REÉR individuel ou collectif, un RPAC ou un Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)<sup>6</sup>. Les déductions fiscales pour l'ensemble des régimes de retraite, incluant les régimes de pension agréés, comptaient en 2014 pour 38,7 % de toutes les déductions demandées par les particuliers québécois.

Afin de calculer l'ensemble des dépenses fiscales consacrées à la retraite (régimes d'employeurs et REÉR), la déduction des cotisations, la non-imposition du revenu de placement et l'imposition des retraits (incluant les pensions) des deux ordres de gouvernement doivent être prises en compte. La somme des trois composantes constitue la valeur fiscale nette de l'ensemble de ces mesures. Le tableau suivant nous offre une vision d'ensemble pour les années 2006 à 2009 et montre le poids important des dispositifs fiscaux actuels dans le budget de l'État québécois et dans l'économie en général.

### Estimation de la valeur fiscale nette des mesures d'incitation à l'épargne-retraite au Québec – RPA et REER (millions \$)

Année d'imposition	2006	2007	2008	2009
<b>Impôt provincial<sup>1</sup></b>				
Déduction des cotisations	2 800	2 983	3 016	3 225
Non-imposition du revenu de placement	4 443	5 140	4 472	4 220
Imposition des retraits	-2 254	-2 274	-2 308	-2 423
Dépense fiscale nette	4 989	5 849	5 180	5 022
<b>Impôt fédéral<sup>2</sup></b>				
Déduction des cotisations	3 409	3 320	3 486	3 656
Non-imposition du revenu de placement	4 261	4 931	4 779	4 437
Imposition des retraits	-2 319	-2 184	-2 282	-2 445
Dépense fiscale nette	5 351	6 067	5 983	5 648
<b>Impôt fédéral et provincial</b>				
Déduction des cotisations	6 209	6 303	6 502	6 881
Non-imposition du revenu de placement	8 704	10 071	9 251	8 657
Imposition des retraits	-4 573	-4 458	-4 590	-4 868
Dépense fiscale nette	10 340	11 916	11 163	10 670
En % du PIB du Québec	3,7 %	4,0 %	3,7 %	3,5 %

<sup>1</sup> Source : *Dépenses fiscales - Édition 2008*, gouvernement du Québec, janvier 2009, page A.49

<sup>2</sup> Source : *Dépenses fiscales et évaluations 2008*, ministère des Finances du Canada, pages 20-21 et calculs de l'auteur pour estimer la part québécoise

Source : RRQ, Constats et enjeux, 2010

<sup>3</sup> <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/1990004/121-fra.pdf>

<sup>4</sup> Tableau CANSIM 111-0039

<sup>5</sup> Régie des rentes du Québec, Portrait du marché de la retraite au Québec, 2010

<sup>6</sup> Statistiques fiscales des particuliers : année d'imposition 2014

L'un des facteurs contribuant à la popularité des REÉR est, sans contredit, l'absence d'autres sources de revenus de retraite pour 22,5 % de la population active. Par exemple, en 2008, environ 942 000 travailleurs n'avaient que le REÉR pour fournir des revenus de retraite en dehors des régimes publics, tandis qu'environ 1,6 million de personnes ne participaient à aucun régime complémentaire de retraite<sup>7</sup>. La situation était sensiblement la même en 2014, où 21 % de la main-d'œuvre ne cotisaient qu'à un REÉR<sup>8</sup>. Plusieurs autres facteurs ont contribué à l'attrait des REÉR dans les dernières décennies comme :

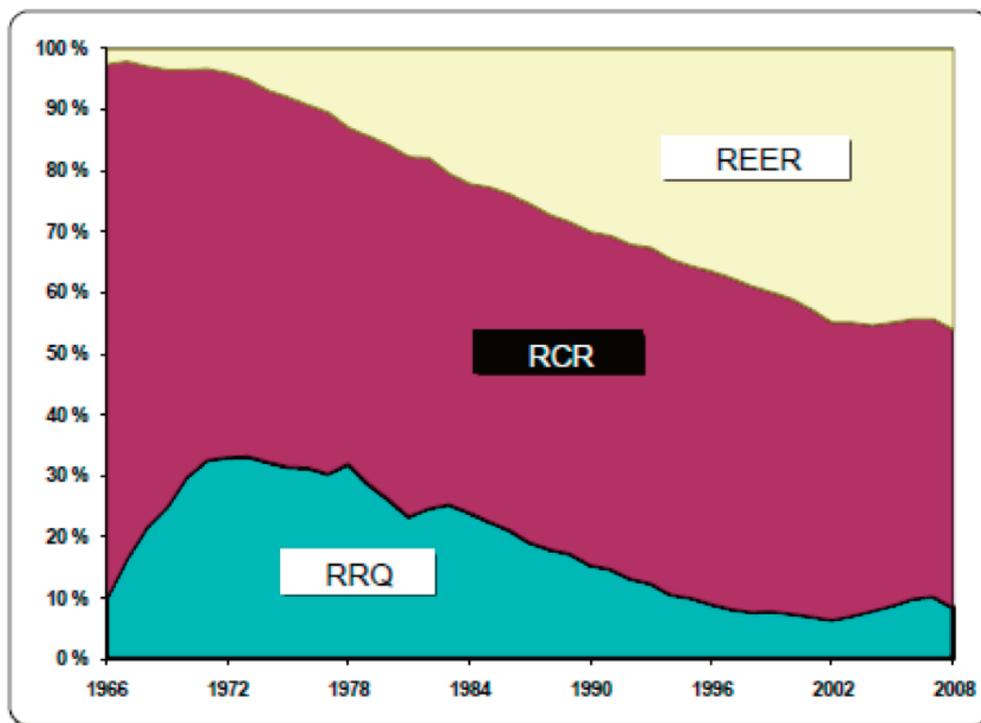
- la diminution en matière de quantité et de qualité des régimes d'employeurs ;
- l'augmentation des revenus des baby-boomers durant les années 1980-1990 ;
- une participation accrue des femmes sur le marché du travail ;

- une population plus sensibilisée à la nécessité d'épargner pour la retraite ;
- un désir accru de maximiser l'utilisation des abris fiscaux ;
- l'effet des campagnes de publicité annuelles des institutions financières ;
- les augmentations périodiques du niveau maximum de cotisation admissible par les gouvernements<sup>9</sup>.

Puisque plusieurs de ces facteurs sont toujours d'actualité, les REÉR devraient présenter un attrait pour les décennies à venir, et ce, malgré l'introduction des CÉLI en 2009 ainsi que la bonification du RRQ annoncée dernièrement par le gouvernement du Québec. La figure suivante montre l'augmentation de la part de l'actif des REÉR dans l'ensemble des types de régimes d'épargne-retraite.

## Graphique 1.

Part de chaque instrument d'épargne-retraite dans l'ensemble de l'actif de retraite



Source : RRQ, Portrait du marché de la retraite au Québec, 2010

<sup>7</sup> Régie des rentes du Québec, Portrait du marché de la retraite au Québec, 2010

<sup>8</sup> L'Italien, F. et F. Hanin, « Les régimes complémentaires de retraite : un bilan à dresser, une architecture à repenser », Bulletin de la retraite, n.20, mars 2017

<sup>9</sup> <http://www.conseiller.ca/nouvelles/le-reer-a-60-ans-61337>

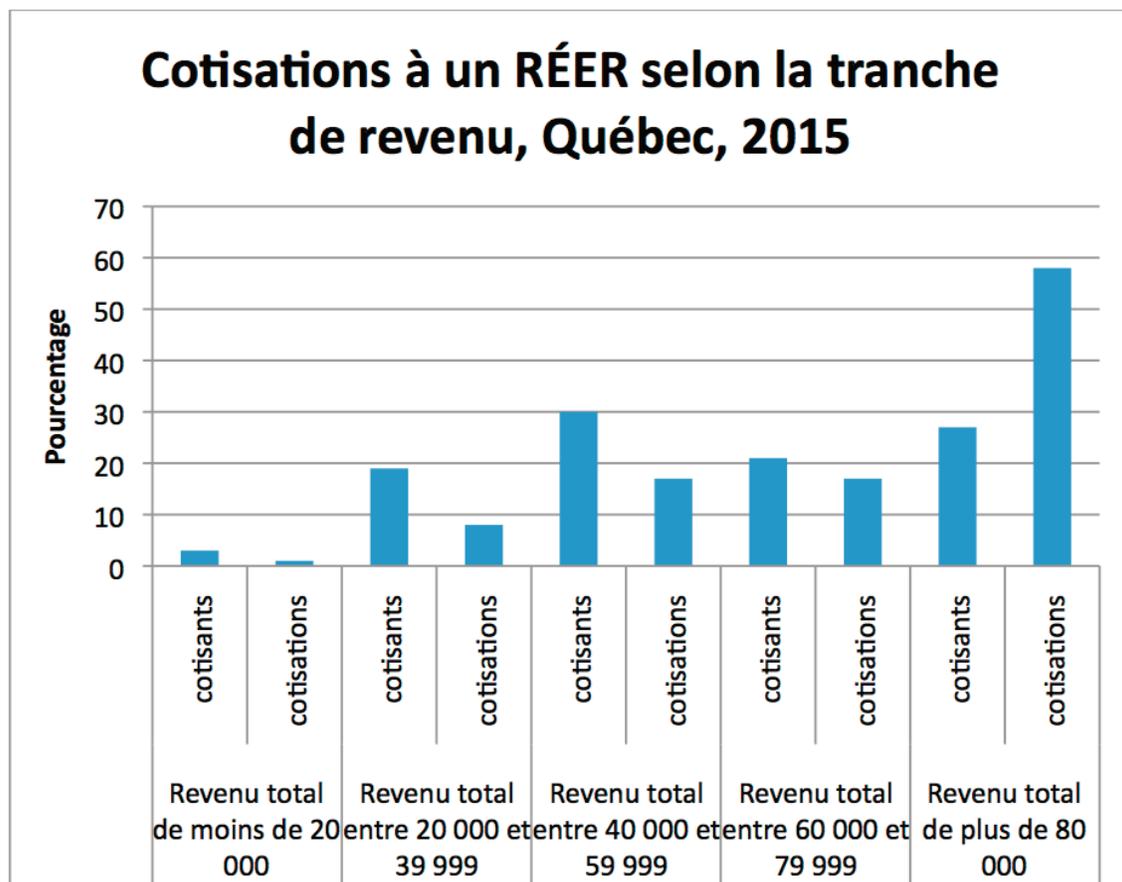
## Qui cotise aux REÉR ?

Des différences notables quant aux cotisations sont présentes en fonction de l'âge des cotisants. Étant à la fois au faite de leur carrière et devant l'arrivée proche de la retraite, ce sont les personnes entre 55 et 64 ans qui cotisent le plus aux REÉR en constituant 33 % de l'ensemble des cotisations réalisées au Québec<sup>10</sup>. À cet âge, compte tenu des faibles taux de rendement espérés des portefeuilles conservateurs, les déductions d'impôts sont les principaux incitatifs à cotiser aux REÉR.

Plus le revenu est élevé, plus la capacité d'épargner et les avantages à le faire par le REÉR sont importants. Comme le montre la figure suivante, les personnes ayant un revenu plus élevé que 80 000 \$ comptent pour 27 % du nombre de cotisants, et leurs épargnes représentent 58 % des cotisa-

tions. Par ailleurs, les personnes gagnant entre 40 000 et 59 999 \$ comptent pour 30 % des cotisants et pour 17 % du total des cotisations. Le revenu d'emploi médian des cotisants à un REÉR était de 53 750 \$ en 2015, soit beaucoup plus que la médiane, qui était de 30 900 \$ pour la même année<sup>11</sup>. Cette situation s'explique parce que les personnes plus fortunées ont davantage de moyens financiers, mais aussi parce que les incitatifs fiscaux sont plus grands pour elles. En effet, puisque les déductions d'impôts réduisent le montant de revenu imposable que les particuliers doivent payer, plus le revenu d'une personne est compris dans les paliers d'imposition supérieurs, plus l'économie d'impôts est importante. De ce point de vue, l'utilisation de la déduction d'impôt comme outil de politique publique afin d'augmenter l'épargne-retraite est donc très inégalitaire, car elle favorise les personnes avec un revenu relativement élevé.

**Graphique 2.**



Source : Tableau CANSIM 111-0039

<sup>10</sup> Tableau CANSIM 111-0039

<sup>11</sup> Tableaux CANSIM 206-0053 et 111-0039

Contrairement aux REÉR ordinaires, les REÉR de fonds de travailleurs ne sont pas majoritairement accaparés par les particuliers avec un très haut revenu. En effet, près de 78 % du montant total des crédits d'impôt relatifs à un fonds de travailleurs sont utilisés par des contribuables ayant un revenu total situé entre 35 000 \$ et 100 000 \$<sup>12</sup>. Le montant total des actions acquises d'un fonds de travailleurs pouvant être pris en considération par les particuliers pour calculer le crédit d'impôt ne peut pas dépasser 5 000 \$. Puisque ce plafond est beaucoup plus bas que le plafond de cotisation pour les REÉR ordinaires, cela contribue à diminuer le montant total investi par les mieux nantis dans ce type de produit financier.

De plus, soulignons que le crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs est demandé par beaucoup moins de contri-

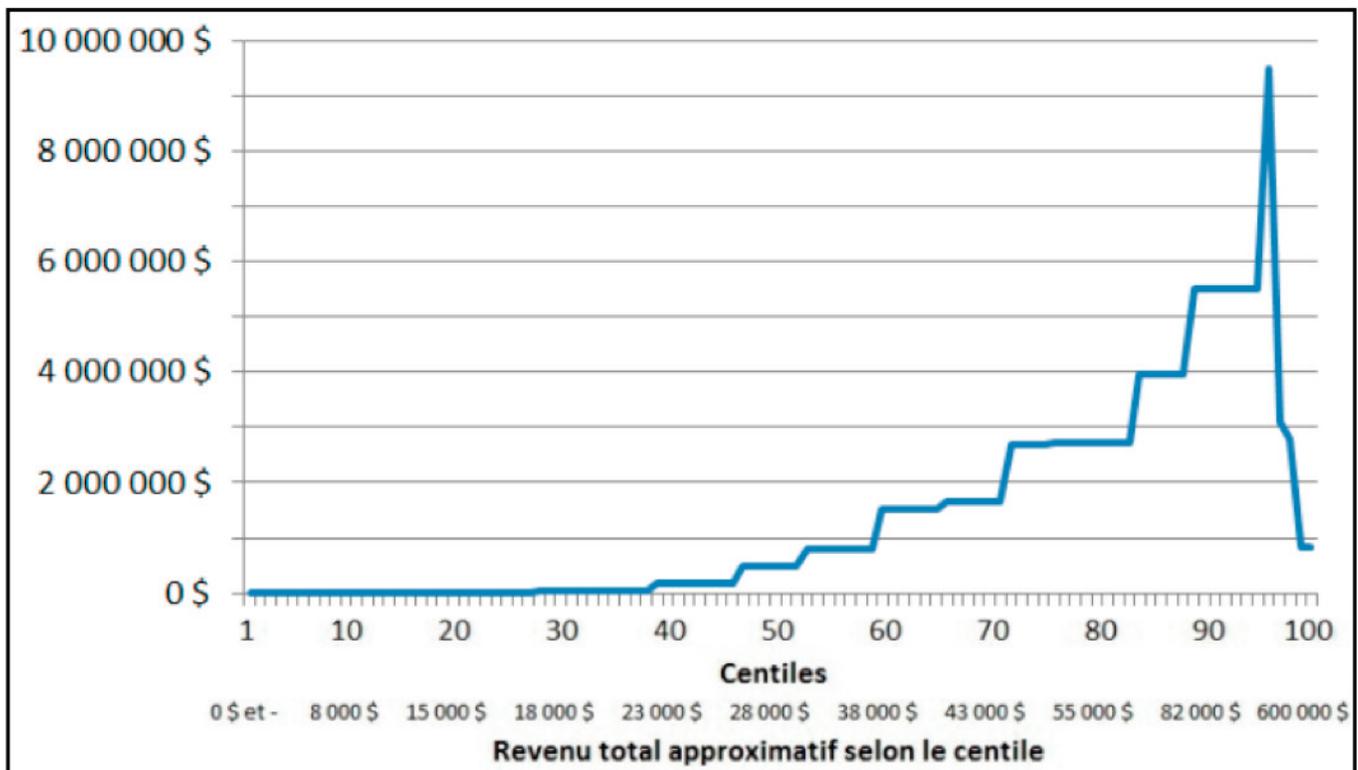
buables (284 000 en 2014) que la déduction d'impôt pour REÉR, RPAC ou RVER (1 549 000 en 2014)<sup>13</sup>. Comment expliquer cet écart alors que les fonds de travailleurs publicisent beaucoup leurs produits ? Serait-ce parce que les institutions financières sont réticentes à offrir à leur clientèle des produits financiers accessibles hors de leur organisation ?

## Conclusion

D'une manière générale, l'instrument de politique publique utilisé (les déductions d'impôts) et les plafonds maximaux de cotisation favorisent les personnes à revenus élevés. En effet, rares sont celles et ceux qui ont la latitude financière pour mettre plusieurs milliers de dollars annuellement dans leur REÉR à la hauteur de, par exemple, 24 930 \$ (plafond de 2015), même en incluant des cotisations à un

### Graphique 3.

**Montant total (\$) pour crédit d'impôt relatif aux fonds de travailleur au Québec selon le percentile (revenu total individuel), 2011**



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », Statistiques fiscales des particuliers 2011. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

<sup>12</sup> Zorn, F. « Crédit d'impôt relatif aux fonds de travailleurs : qui en profite ? », Note d'intervention de l'IRÉC, Numéro 40, février 2015

<sup>13</sup> Statistiques fiscales des particuliers : année d'imposition 2014

régime d'employeur. En 2015, la cotisation médiane aux REÉR était de 2 650 \$. Même chez les 414 000 cotisants québécois gagnant plus de 80 000 \$ annuellement, les cotisations moyennes étaient d'environ 13 160 \$ en 2015, largement sous le plafond annuel permis<sup>14</sup>. Entre ce qui est réellement cotisé et ce qui peut l'être, il y a donc une énorme marge.

En regard des inégalités importantes quant aux cotisations faites aux REÉR, il y aurait lieu de se demander si le plafond permis n'est pas trop élevé, ou si les déductions d'impôts sont le meilleur instrument de politique publique pour améliorer l'épargne individuelle de tous les citoyens. En effet, environ 42 % des Canadiens disent ne pas disposer d'assez d'argent pour cotiser à un régime d'épargne-retraite<sup>15</sup>. Puisqu'il est indispensable que tous épargnent pour leurs vieux jours, on peut se demander si les incitatifs fiscaux sont adéquats, sachant qu'ils favorisent surtout une certaine portion de la population : les particuliers ayant un revenu élevé.

## Veille internationale

### États-Unis

Le Center for Retirement Research at Boston College a récemment publié un rapport intitulé *Multiemployer Pension Plans: Current Status and Future Trends* (décembre 2017) portant sur les régimes de retraite interentreprises aux États-Unis. À l'instar des autres régimes, ceux-ci ont connu deux crises financières depuis 2000. Bien qu'ils retrouvent leur santé financière, certains font face à de graves problèmes de financement, notamment en raison d'un nombre élevé de participants inactifs par rapport au nombre total de participants. De plus, les pénalités imposées aux entreprises qui se retirent du régime ne sont pas assez élevées comparativement aux coûts liés à leur retrait. La Loi sur la réforme des régimes de retraite interentreprises (2014) n'a pas été une panacée pour résoudre ces problèmes. Le rapport présente les positions actuelles des deux camps : ceux qui souhaitent alléger le fardeau

des travailleurs laissés-pour-compte lorsque les employeurs se retirent en temps de crises financières et ceux qui estiment que des prêts gouvernementaux ou des garanties gouvernementales devraient être accordés au secteur privé selon une logique de « favoritisme fiscal ». Le rapport recommande que toute solution soit globale, non seulement pour aider ceux qui ont de graves problèmes aujourd'hui, mais aussi pour éviter les problèmes futurs.

<http://crr.bc.edu/wp-content/uploads/2017/12/multiemployer-specialreport-1-4-2018.pdf>

### France

Rédigé par la Direction du budget, le service des retraites de l'État et la Caisse des Dépôts et consignations, le récent Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique présente les six régimes de retraite qui couvrent l'ensemble des fonctionnaires en France. Il rappelle les règles juridiques de ces régimes et leurs spécificités par rapport au régime général. Ce document s'inscrit dans le vaste chantier de la réforme des retraites annoncé par Macron, qu'on souhaite finaliser avant l'été 2019. Dans son discours devant la Cour des comptes, le 22 janvier dernier, Emmanuel Macron a indiqué clairement que la réforme devait permettre de « passer des 37 régimes de retraite de base actuels à un régime simplifié, lisible, et donc restaurant la conscience ». La réplique syndicale a été forte : la pension du retraité n'est ni une allocation sociale, ni une variable d'ajustement, mais un droit acquis par le travail.

<http://www.observatoire-retraites.org/actualites/detail/titre/rapport-sur-les-pensions-de-retraite-de-la-fonction-publique/>

### Grèce

Si la Grèce semble sortir de la crise, les Grecs sont loin d'en avoir fini avec elle. Les récentes félicitations du Fonds monétaire international envers le premier ministre Tsipras, à Davos, témoignent d'un adoucissement du ton des créanciers et de la fin du mode « crise ». Néanmoins, plus de 35 %

<sup>14</sup> Tableau CANSIM 111-0039

<sup>15</sup> <https://nouvelles.bmo.com/index.php?s=2429&item=130460>

des Grecs vivent encore sous le seuil de pauvreté. La moitié de la population vit d'une pension de retraite, la sienne ou celle d'un parent. Le pays connaît une véritable paupérisation. Cette « fin de crise » est marquée par de nouvelles mesures d'austérité, dont de nouvelles coupes dans les pensions. En sept ans, le gouvernement a procédé à une vingtaine de coupes successives dans les pensions de retraite.

<https://www.letemps.ch/opinions/2018/01/16/grece-nouvelles-mesures-dausterite-secouent-population>

## Organisations internationales

L'édition 2017 de Pension at Glance de l'OCDE met en lumière les réformes des retraites entreprises par les pays de l'OCDE au cours des deux dernières années. Plus précisément, il explique comment ces réformes auront pour effet de diminuer le revenu de nombreux retraités de demain. Les gens vivront plus longtemps et, pour s'assurer une retraite correcte, devront retarder leur départ à la retraite. Le rapport propose que de nouvelles mesures soient prises dans les pays de l'OCDE pour atténuer les effets du vieillissement démographique, du creusement des inégalités chez les seniors et de l'évolution de la nature du travail. Un chapitre spécial est consacré aux options de retraite flexibles dans les pays de l'OCDE. Cette édition propose des indicateurs couvrant la conception des systèmes de pension, les droits à pension, le contexte démographique et économique dans lequel les systèmes de pension fonctionnent, les revenus et la pauvreté des personnes âgées, le financement des systèmes de retraite et celui des pensions privées.

<http://www.oecd.org/pensions/oecd-pensions-at-a-glance-19991363.htm>

## Ressources documentaires

Régie des rentes du Québec (2010), *Constats et enjeux concernant le système de retraite québécois*, Québec.

Régie des rentes du Québec (2010), *Portrait du marché de la retraite au Québec*, Québec.

Régie des rentes du Québec (2008), *Les revenus de retraite au Québec : Déterminants de la situation actuelle et projection jusqu'en 2035*, Québec.

Lauzon, Léo-Paul (2011), *Pour l'abolition des REÉR, CELI et autres abris fiscaux*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, Québec.

L'Italien, F. et F. Hanin (2017), « *Les régimes complémentaires de retraite : un bilan à dresser, une architecture à repenser* », Bulletin de la retraite, n.20, mars 2017.

Messacar, Derek (2017), *Tendances des cotisations aux REÉR et des retraits préalables à la retraite, 2000 à 2013*, Canada.

Rose R. et M. Lizée (2012), *Une retraite décente pour tout le monde : les grands enjeux*, Présentation au Rassemblement pour une retraite décente pour tout le monde.

Revenu Québec (2014), *Statistiques fiscales des particuliers : année d'imposition 2014*.

Zorn, Nicolas (2015), « *Crédit d'impôt relatif aux fonds de travailleurs : qui en profite ?* », Note d'intervention de l'IRÉC, Numéro 40, février 2015

## Le Bulletin de la retraite

N° 26 DÉCEMBRE 2017

PRÉSENTÉ PAR L'

 OBSERVATOIRE  
DE LA RETRAITE



**L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.**

**N° 27 Janvier-Février 2018**

**Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)**

10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006  
Montréal, Québec H4N 1L4  
(514) 380-8916 - [www.irec.net](http://www.irec.net)

**Directeur général :** Robert Laplante

**Rédacteurs du Bulletin de la retraite :**

Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin, François L'Italien  
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec